

Publié le 14 avril 2011

Brétigny sur Orge : 42 ha pour « changer la face Ouest de la ville »

La Société d'économie mixte du Val d'Orge (Sorgem) s'est vue confier par la commune de Brétigny-sur-Orge la reconversion d'une vaste friche industrielle. D'ici 2025, un nouveau quartier comprenant 2 400 logements, 15 000 m² de bureaux et 5 000 m² de commerces verra le jour autour d'un parc de 7 hectares.



Problématiques hier, les friches industrielles se muent aujourd'hui en opportunité pour des villes en recherche de nouveaux espaces constructibles. En ce sens, l'exemple de l'ancien site du grainetier Clause à Brétigny-sur-Orge (Essonne) est édifiant. Racheté en 2003 par l'agglomération, et confié à la Société d'économie mixte du Val d'Orge ([Sorgem](#)) il fait l'objet d'un vaste projet de reconversion appelé à « changer la face ouest de la ville », selon le responsable du projet Antoine Prenant. Démarrée en 2006, l'opération se concrétisera dès l'été prochain avec la livraison d'une première tranche de 40 logements. Un avant goût qui sera étoffé d'ici la fin 2013 par la construction de 850 logements supplémentaires, accompagnés d'une école et de 3 à 5 000 m² de bureaux, de commerces, le tout articulé autour de la future place de la gare.

À cela s'ajouteront une maison de quartier issue de la réhabilitation de l'ancienne résidence de Lucien Clause et un parc de 7 ha, prairie centrale d'un dispositif de gestion des eaux de ruissellement fait de noues paysagères et de jardins de traverse. Enfin, l'ensemble du quartier sera à terme alimenté en chaleur grâce à une chaufferie collective au bois dont la construction et la gestion ont été confiées pour 30 ans à la Cofely.

D'ici à 2025, pas moins de 2 400 logements, 15 000 m² de bureaux, 5 000 m² de commerces et de nombreux équipements publics trôneront ainsi sur les 42 hectares du site. Et tandis que les parties construites feront la part belle à la densité dans un souci d'économie de l'espace, la place sera laissée à la détente et aux circulations douces. À ce titre, les voitures verront leur place réduite alors chaque logement devra bénéficier d'au moins deux parkings à vélo. Le nouveau quartier s'ouvrira par ailleurs sur les 400 ha d'espaces naturels de la Vallée de l'Orge longtemps coupés de la ville par le site Clause. « L'idée, à terme, serait de créer des cheminements pour en faire une sorte de parc naturel », explique Antoine Prenant.

Par Marie-Anne RAMAZZINA